



DEMANDE DE DIAGNOSTIC PERFORMANCE

d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)
Installations existantes

CADRE RESERVE AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le : _____ N° dossier SPANC : _____

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

TITRE : Monsieur Madame Maître(s)

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TEL PORTABLE : _____ COURIEL : _____ @ _____

Nature de la demande : Mutation de la propriété (vente, échange, cession de bail...)

Autre (dysfonctionnement, plainte...) : _____

ADRESSE DE L'HABITATION A DIAGNOSTIQUER

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

REFERENCES CADASTRALES : _____

OCCUPATION ACTUELLE DE L'HABITATION : OUI NON

REFERENCE DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS (si différent du propriétaire)

Lien avec le propriétaire : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

TEL : _____ @ : _____
(fixe et/ou port.)

DECLARATION DU PROPRIETAIRE

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'ANC daté de moins de 3 ans doit **obligatoirement** être joint au dossier de diagnostic technique (**Article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation et article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique**).

A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières du diagnostic :

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DELIVRES	COUT (TTC)
Diagnostic de performance d'une installation d'ANC existante	<ul style="list-style-type: none">• Investigations terrain afin de caractériser et évaluer le fonctionnement et la pérennité des ouvrages existants• Evaluation de la conformité des équipements composants l'installation d'ANC vis-à-vis de la réglementation en vigueur• Conseil pour améliorer le fonctionnement et pérennité de l'installation• Plan des ouvrages observés ou le cas échéant déclarés par le propriétaire ou la personne le représentant	189,20 €

B) Je certifie avoir pris connaissance des conditions nécessaires au bon déroulement de la visite :

ⓘ POUR LE BON DEROULEMENT DE LA VISITE

Le propriétaire doit veiller à :

- ❖ **Fournir les éléments nécessaires au diagnostic**, tels qu'un plan de l'assainissement existant, les factures, l'étude de sol, les photos des travaux, les justificatifs de vidange...
- ❖ **Garantir l'accès des ouvrages en dégageant les regards de visite (tampons affleurants),**
- ❖ **Garantir l'accès à l'ensemble des points d'eau de l'habitation (salle de bain, cuisine, WC, etc.)** pour la vérification des écoulements de chaque sortie d'eaux usées
- ❖ **Être en possession des clés du bâtiment à diagnostiquer.**
- ❖ **Prévoir d'être présent durant le déroulement de la visite n'excédant pas 2 heures**

c) Je m'engage à :

- Payer le coût du diagnostic, **à réception du titre de recette du Trésor Public de Lons-Le-Saunier**

DATE : _____

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE :